

FORMATION CONTINUE

Avec l'URSA PACA, l'ensemble des Syndicats départementaux s'engagent pour accroître localement l'offre de Formation continue et aider au maintien d'un haut niveau de compétitivité des agences d'architecture du sud-est.

En partenariat avec l'UCECAAP (Union des Compagnies d'Experts auprès de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence) et Le Collège des Architectes Experts P.A.C.A.,
L'URSA PACA vous propose de participer à la formation **organisée par le GEPA.**

Expertise de Justice
les vendredis 7 et 14 mars 2014 à MARSEILLE
au siège de l'URSA PACA - 130 avenue du Prado

Le montant de la formation est de 700 euros HT

Cette formation sur 2 journées est assurée par 3 architectes experts :
Michel Coulange, Denis Urvoy et Marc Boissenot

Pour s'inscrire, il faut contacter le GEPA
Contact GEPA : info@groupegepa.com – Tel 01 53 63 24 00

Prise en charge des organismes paritaires :
Selon vos droits à la formation acquis, et dans limite du budget de la profession, votre prise en charge est variable :

Pour le **FIFPL** elle doit-être de **350€ HT**.
Pour **ACTALIANS** (anciennement OPCA-PL), cette prise en charge est soumise à conditions.

Il est donc nécessaire de vous rapprocher de ces organismes pour valider le montant des prises en charge.

FIFPL : contact@fifpl.fr T. 01 55 80 50 00
ACTALIANS (anciennement OPCA-PL) : www.actalians.fr – T. 01 53 00 86 00

Pourquoi et pour qui cette formation :

Les tribunaux de l'ensemble de la Région PACA sont en demande d'experts formés, et de renouvellement des experts inscrits :

- il s'agit d'une activité d'auxiliaire de Justice qui ne peut être unique : l'exercice d'une profession principale est obligatoire, surtout dans nos professions dans lesquelles les techniques et réglementations évoluent très vite
- le Collège des Architectes Experts PACA agit sans cesse auprès des magistrats afin qu'ils confient les expertises aux architectes pour leurs qualités multidisciplinaires.

La formation proposée s'adresse bien sûr aux architectes qui veulent pratiquer l'expertise judiciaire et est complémentaire à celle - obligatoire - dispensée par l'UCECAAP avant de demander son inscription sur la liste de la Cour d'Appel (*la demande d'inscription ou de réinscription se fait avant le 29 février de chaque année*).

Mais ces 2 journées sont aussi utiles à ceux, de toutes disciplines du bâtiment ou de l'aménagement, qui sont déjà inscrits sur la liste de la Cour d'Appel, qui veulent se mettre à jour et renforcer leur savoir. Pour être maintenus sur la liste il est obligatoire de suivre des formations (... toujours avant le 29 février).

Enfin, cette formation intéresse aussi ceux qui pratiquent ou veulent pratiquer l'expertise-conseil ou l'expertise d'assurances car elle donne un bon cadre pour appréhender une expertise.

Enfin, le Collège des Architectes Experts n'est pas composé que d'experts judiciaires inscrits, et nous échangeons beaucoup par nos questions, nos expériences.

Les formateurs :

Michel Coulange - architecte DPLG à Marseille est un professionnel reconnu de l'expertise judiciaire auprès des tribunaux civils et administratifs.

Il est aussi le président de la CNAEJJA (Compagnie Nationale des Architectes Experts auprès des Juridictions Judiciaires et Administratives et membre du conseil d'administration du CNCEJ : Conseil National des Compagnie d'Experts Judiciaires - toutes disciplines, en lien direct avec la chancellerie et le ministère de la Justice).

Denis Urvoy - architecte DPLG à Marseille.

Il apporte au travers d'une grande expérience de la conception et du chantier, une approche concrète de la discipline de l'expertise.

Marc Boissenot - architecte DPLG à La Garde, diplômé de l'école Nationale Supérieure des Arts Décoratifs est un grand praticien de l'expertise.

Il a développé dans une journée de formation un programme très didactique. Appuyé sur un scénario de réunion d'expertise fictif qui permet une parfaite compréhension des enjeux de l'expertise.